

Rapport de la Commission chargée de l'étude du Préavis municipal no 2018/07
SAF des Chenevières de Chabrey, remaniement parcellaire et échange de terrains

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

La commission composée de M. Besson Claude, Mme Roch Joëlle et M. Vincent Nicolas président de la commission et rapporteur, s'est réunie à 2 reprises dont le 31.08.2018, date à laquelle, M. Albert Gavillet, Municipal nous a fourni toutes les explications et informations nécessaires à une prise de position en pleine connaissance de cause, notamment les plans et les numéros de parcelle.

Dans le but de pouvoir continuer le projet de renaturation du ruisseau de Champmartin à Chabrey, la Municipalité a pris contact avec les personnes concernées par le remaniement parcellaire et celles-ci ont donné leur accord pour les différents échanges de parcelles.

La Commission s'est permise de prendre contact avec les personnes concernées qui nous ont confirmé leur approbation. Les échanges de terrains ont été réalisés m² pour m², de ce fait personne n'est avantagé ou préterité. Comme indiqué, ce processus de remise à ciel ouvert du ruisseau est la première étape de la mise en place du Syndicat AF des Chenevières de Chabrey.

Sur le plan financier, on relève que les frais de notaire pour les échanges seront à charge de la commune. En ce qui concerne les futurs travaux, il nous a été transmis que le montant à la charge communale serait d'environ 5 à 7 % de la valeur totale du coût des travaux.

La Commission se permet tout de même de relever que la surface mise en réserve pour les échanges au lieu-dit « Les Esserta » aurait pu être attribuée directement aux exploitants concernés et non pas mise en location annuellement à d'autres exploitants.

Au vu de ce qui précède, nous proposons au Conseil d'accepter le préavis municipal, n°2018/07, SAF des Chenevières de Chabrey, remaniement parcellaire et échange de terrains, tel que proposé par la Municipalité. En restant à votre disposition pour tout autre renseignement complémentaire.

Constantine, le 03.09.2018

Pour la Commission :

Besson Claude



Roch Joëlle



Vincent Nicolas (Président de la commission et Rapporteur).

